

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

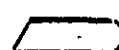
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail : Démocratie : Paix

 ECRET N° 79/524 du 27/09/79

Portant nomination à titre exception-
nel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES.

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 de la République
Populaire du Congo.

Vu le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant créa-
tion de l'Ordre du Mérite Congolais.

Vu le Décret 59/277 du 31 Octobre 1979, fixant le
montant des droits de Chancellerie.

Vu le Décret 59/239 du 27 Novembre 1959, relatif
à la remise des insignes de l'Ordre du Mérite Congolais.

Vu le Décret n°59/226 du 31 Octobre 1959, fixant
les insignes de l'Ordre du Mérite Congolais.

Sur proposition du Chef de l'Etat-Major Général,
du Secrétariat Général de l'Union Congolaise de Banques.

Après Avis de la Chancellerie.

 E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre
du Mérite Congolais.

AU GRADE D'OFFICIER

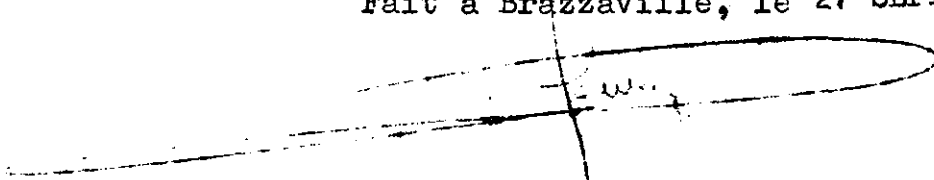
Capitaine Michel EGOROVICH-FEDOROV Assistant Technique
Soviétique - à BRAZZAVILLE -

Monsieur MONTPEZAT guy Directeur Général-Adjoint de
l'U.C.B. Consul Général des Pays-bas-à BRAZZAVILLE .

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions
du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le
règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera enregistré, publié au jour-
nal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué
partout où besoin sera./6

Fait à Brazzaville, le 27 SEPT 1979


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.